

Séance du 11 mars 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 29
Absents : 13
dont suppléés : 0
dont représentés : 7
Votes pour : 36
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 36

Date de la convocation
05/03/2025

Date de publication
19/03/2025

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, P. GUIGON, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORLAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : A. FESSLER à R. BEGUE, E. HOTZ à J-L. ANDERHUEBER, G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER, J. GROSCLAUDE à P. LACREUSE

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 015-2025

Objet : Tourisme - renouvellement de la convention avec le Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges (PNRBV) pour l'accueil et la sensibilisation du public au Ballon d'Alsace

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la décision n°2024-012, relative à la convention financière pour l'accueil et la sensibilisation du public au Ballon d'Alsace 2024

Considérant

- la sollicitation du Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) pour une participation financière relative à l'accueil du public et à la promotion touristique, durant la période de juillet à septembre 2025, à la Maison du tourisme du Ballon d'Alsace,
- l'intérêt de la communauté de communes de contribuer à la démarche du PNRBV d'accueil et de sensibilisation du public fréquentant le Ballon d'Alsace,
- la volonté de la communauté de communes de développer l'accueil hors les murs, axe directeur n°3 « promotion et communication » du plan d'action de la stratégie touristique communautaire,

Monsieur le Président rappelle que le PNRBV assure chaque été l'accueil et la sensibilisation du public au Ballon d'Alsace, dans les locaux de la Maison du tourisme. Ces derniers sont mis à disposition gratuitement par le Syndicat mixte interdépartemental du Ballon d'Alsace couvrant tous les frais de fonctionnement du bâtiment.

Pour l'été 2025, le PNRBV propose d'élargir la période d'ouverture et d'augmenter le nombre de jours d'ouverture à 107 (contre 66 en 2024) répartis ainsi qu'il suit :

- du 6 au 30 juin : dimanche, lundi, vendredi (12 jours)
- du 1^{er} juillet au 31 août : tous les jours (83 jours)
- du 5 au 28 septembre : dimanche, lundi, vendredi (12 jours)

En complément de cette mission d'accueil physique, un programme d'animations estivales sera organisé sur le massif du Ballon d'Alsace.

Pour l'ensemble de ces actions, la communauté de communes maintiendrait son soutien financier au PNRBV à 3 750 €.

De plus, il est proposé aux EPCI et OT partenaires du PNRBV, de participer à l'accueil touristique en intégrant la Maison du tourisme du Ballon d'Alsace durant les ponts du mois de mai. Cette initiative offrirait aux agents communautaires la possibilité de réaliser un accueil hors les murs.

Cette action s'intégrerait dans la stratégie touristique communautaire précisée dans la fiche action n°20 : « Construire une démarche d'accueil hors les murs sur le territoire », sans coût supplémentaire, car déjà intégré dans l'organisation du service tourisme.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE la participation financière de la communauté de communes à hauteur de 3 750 €
sensibilisation du public au Ballon d'Alsace en 2025,

APPROUVE l'implication des agents du tourisme dans l'accueil hors les murs durant les ponts du mois de mai 2025,

CHARGE Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le PNRBV,

CHARGE le service tourisme de mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer le succès de cette initiative.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2
- Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

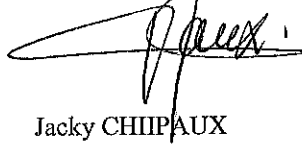
Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,



Jacky CHIIPAUX